



FEUILLE D'INCRIPTION SAISON 2023-2024

Animatrice: Valérie Simon

DEBUTANT SEUL	60 euros
DEBUTANT COUPLE	110 euros
NOVICE SEUL	85 euros
NOVICE COUPLE	160 euros
NOVICE 2 COURS	105 euros
INTERMEDIAIRE SEUL	85 euros
INTERMEDIAIRE COUPLE	160 euros
INTERMEDIAIRE SEUL 2 COURS	105 euros

Adresse du site : https://dml-laille.fr

Mail: valeriedml35@gmail.com

Tel: 06.62.21.08.18

COTISATIONS

Paiement en 3 fois (1ère début octobre, 2ème début janvier, 3ème début avril).

CATEGORIE	JOUR	HORAIRES	COCHER LA CASE	LIEU	
DEBUTANT		18h15/19h10		SALLE DES	
NOVICE	MERCREDI	19H15/20H10		BOULAIS	
		20H15/21h10		Route de Guichen 39 rue de la halte	
		Cours intermediaire		35890 Laillé	
INTERMEDIAIR		21h15/22h00			
E		Cours +			

Cours supplémentaires certains vendredi (sans supplément).

ľ	Nom:	Prénom :	Date	de naissance :

Profession (facultatif):

Adresse:

Tel: Portable:

Adresse internet:

L'inscrit déclare en tout état de cause lors de son inscription dûment remplie et signée, avoir fait préalablement contrôlé par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive, entre autre la danse country line. L'inscrit s'engage par ailleurs à prendre toute précaution nécessaire pour sa santé et sa sécurité. De même lui appartient d'être assuré contre les accidents susceptibles d'intervenir lors de la pratique de la danse country line. Les inscrits autorisent la DML country line à utiliser leur image prise par l'intermédiaire de photographies ou vidéos lors de toutes manifestations ou lors des cours et bals révisions, pour une durée

illimitée, sans bénéficier de contreparties. Si un adhérent ne souhaite pas être filmé, il le fera savoir avant toute manifestation,
avant les cours et bals révisions. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association Danse et Musique de
Laillé(section Country Line).

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussignéreste entièrement responsable de mon enfa	inscrit mon enfantauprès de la nt.	a DML section Country Line et
DATE:	Lu et approuvé :	Signature :